

Autorisation de passage Réalisation de travaux sur les boisements de berges

Je soussigné(e), SC AGRICOLE DE PELLASSIAUVE

Demeurant : LA MARTELLERIE

Commune de : 19250 COMBRESSOL

Propriétaire de la/les parcelle(s) n° AB 80; 82; 87

Du registre cadastral de la commune de NEUVIC

Déclare confier à la Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté l'exécution gratuite et à ma place des travaux de restauration des boisements de berges du/des cours d'eau « Vianon et affluents » auxquels je suis tenu au titre des articles 114 à 122 et L. 232.1 du code rural.

Les travaux seront réalisés par une entreprise spécialisée sous contrôle du service Environnement de la Communauté de Communes. L'entreprise respectera le cahier des charges dont les grandes lignes sont présentées dans la «note d'informations complémentaires» ci-jointe.

A cet effet, je consens le libre passage des personnels de l'entreprise désignée pour ces travaux, et me dégage de toute responsabilité en cas d'accident lié à la réalisation de ces travaux. Dans le cas où les parcelles précitées sont louées, je m'engage à avertir la (ou les) personne(s) locataire(s).

Cette autorisation n'aliène en rien les droits inhérents à ma propriété foncière, et n'est valable que pour la durée des travaux.

Déclare ne pas confier la réalisation des travaux à la Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté et m'engage à les réaliser par mes propres moyens dans le respect du cahier des charges utilisé sur le territoire de la communauté de communes

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner le présent document, par courrier ou par mail, à l'adresse ci-dessous. L'absence de réponse de votre part, avant le 11 août 2017, sera considérée comme un avis favorable.

Fait à Combressol le 26/7/2017

Signature du propriétaire riverain

Ch. Elège